

	<b>SAMU 49 - Centre 15</b>	XXXX-PR-DEC-XX
	<b>Procédure de Régulation</b>	V1 21/09/2025
	<b>Régulation déportée de la filière Réanimation en Mayenne</b>	Version initiale 2025

Rédacteurs principaux	Validation
S. DOREZ - CCA-AH - SAMU 49 P. FAURE - CCA-AH - SAMU 49	D. SAVARY PU - PH Chef de Service - SAMU 49 J. VERCHERE PH - SAMU 49 - C. CAPLETTE - SAMU 49

#### OBJECTIFS

- Rappeler l'offre de soin en réanimation et USC en Mayenne
- Proposer une procédure d'admission en réanimation

#### 1) Offre de soin en réanimation

- CH de Laval :

- o 8 lits de réanimation
- o 4 lits d'USC

Pas d'ECMO, mais dialyse 24h/24.

- CH de Château-Gontier :

- o Aucun service de réanimation ni d'USC

- CH de Mayenne :

- o Présence d'une USC gérée par l'anesthésiste, ne pas proposer de patients pour l'admission directe, se référer aux réanimateurs du CH LAVAL

	Réanimation	USC
Mayenne (CHNM)	NON	NON
Laval	OUI, 8 lits	OUI, 4 lits
Château-Gontier (CHHA)	NON	NON

#### 2) Procédure d'admission en réanimation

Pas de filière prédefinie avec le SAMU 53.

- Appel du senior de garde au CH de Laval : 33720 en passant par le standard 02 43 66 50 00 (via le bandeau Si-SAMU)

Soit :

- Prise en charge au déchocage du CH Laval par le médecin du SMUR avec relai par le réanimateur en cas de départ primaire
- Admission dans le service de réanimation (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étage - aile B)